Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062921DEF-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-21

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

21. Autorisation de Madame le Maire à signer la convention Aire Terrestre Educative avec l'école Tréméloir :

Rapporteur : Monsieur Pierrick Le Noane, Adjoint au Maire en charge de l'Education Animation, Enfance et Jeunesse

Annexe : Convention

RAPPORT DE SYNTHESE

L'école Tréméloir s'est engagée dans un projet de sensibilisation de leurs élèves à la protection de l'environnement, à la reconnexion des élèves à la nature et à favoriser le dialogue des élèves avec les acteurs de la nature.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062921DEF-DE

Ce projet consiste à préserver un petit espace naturel de manière participative par les élèves.

Cette démarche est coordonnée par l'Office Français de la Biodiversité et permet l'accompagnement des élèves par une animatrice nature de l'association Armor Explor.

L'école a identifié des espaces publics et privés à proximité qui seraient adaptés à leur projet.

Concernant les terrains privés l'école a déjà obtenu l'accord des propriétaires.

Pour l'utilisation des espaces publics, l'Office Français de la Biodiversité demande qu'une convention entre la mairie et l'école soit signée.

Ce projet permettrait une labellisation des terrains identifiés en Aire Terrestre Educative.

Les modalités de la convention ainsi que le plan sont précisées dans les annexes joints.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la Commission Education Animation Enfance Jeunesse du lundi 15 juin 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De Signer** la convention de mise à disposition gracieuse de terrains communaux dans le cadre du projet Aire Terrestre Educative de l'école Tréméloir

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES.